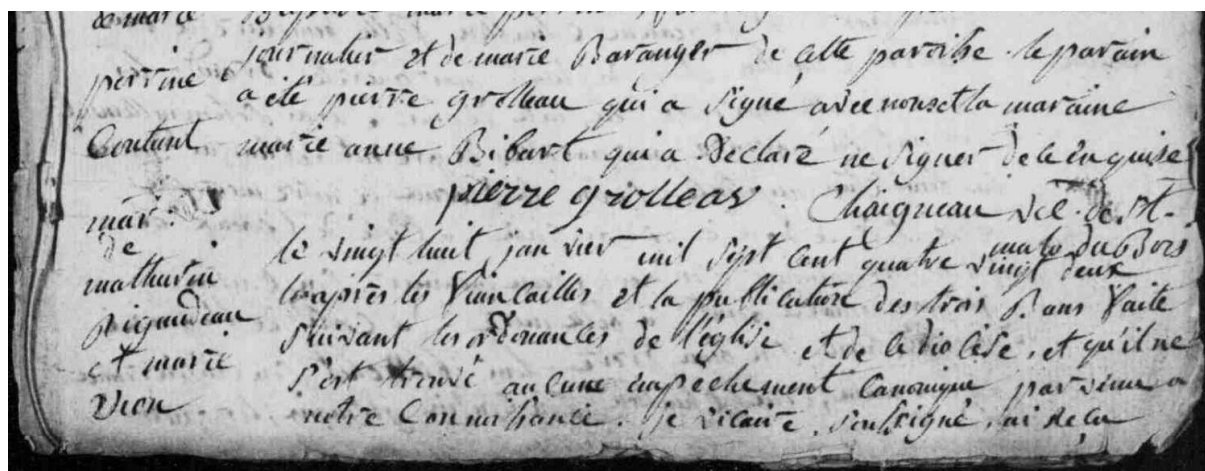
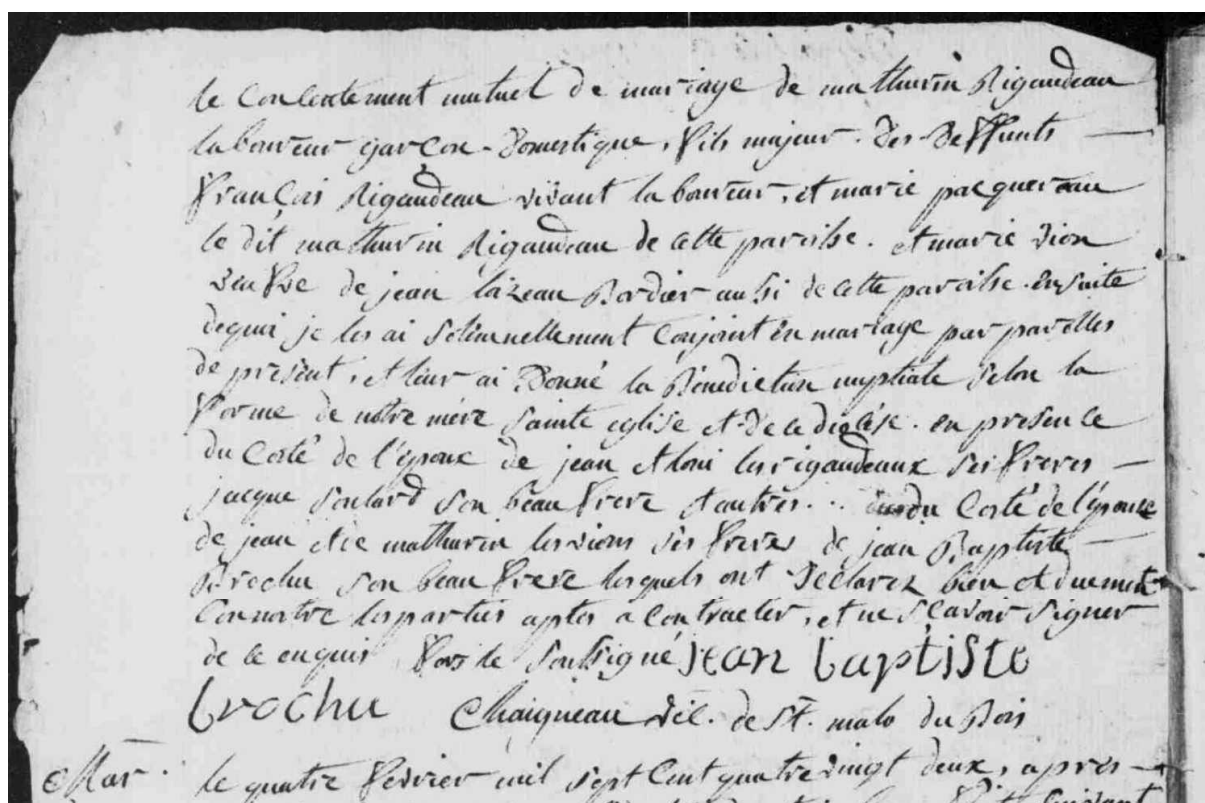


Mariage de Mathurin RIGAUDEAU et de Marie VION (veuve de Jean LOIZEAU)

Le 28 janvier 1782 à Saint-Malo-du-Bois (Vendée)



Le 28 janvier 1782 après les fiançailles et la publication des trois bans faite suivant les ordonnances de l'église et de ce diocèse, et qu'il ne s'est trouvé aucun empêchement canonique parvenu à notre connaissance, je vicaire soussigné ai reçu



le consentement mutuel de mariage de Mathurin Rigaudeau laboureur garçon domestique, fils majeur des défunts François Rigaudeau vivant laboureur et Marie Pasquereau le dit Mathurin Rigaudeau de cette paroisse et Marie Vion veuve de Jean Loizeau bordier aussi de cette paroisse ensuite de quoi je les ai solennellement conjoint en mariage [...] de présent et leur ai donné la bénédiction nuptiale selon la forme de notre mère sainte église et

de ce diocèse. En présence du côté de l'époux de Jean et Louis les Rigaudeau ses frères, Jacques Soulard son beau-frère et autres, du côté de l'épouse de Jean et Mathurin les Vion ses frères, de Jean Baptiste Brochu son beau-frère lesquels ont déclaré bien et dûment connaître les aptes à contracter et ne savoir signer de ce requis.